Assemblée Générale 2024
A.D.A.P.A.E.F 45

BOU

Samedi 23 novembre 2024

Assemblée Générale ordinaire

ACCUEIL

Assemblée Générale Ordinaire A.D.A.P.A.E.F 45 – samedi 23 novembre 2024 - Bou

Accueil

Accueil : Bienvenue aux nouveaux membres et excuses

Remerciements :

- À l'équipe qui anime l'association, à madame Girard de la D.D.T et à madame Mermilliod secrétaire de la Fédération de Pêche du Loiret notamment pour la délivrance des licences

- Au Président le la Fédération de Pêche du Loiret, à son conseil d'administration et à son équipe pour son soutien

- À la commune de Bou pour le prêt de la salle pour l'A.G

Ordre du Jour

- Approbation du Procès Verbal de l'Assemblée Générale de 2023
- Rapport moral du Président
- Rapport d'Activités
- Rapport financier du trésorier
- **Présentation de l'enquête nationale diligentée par la FNPF en collaboration avec Harris Interactive évaluant le rapport des français et des pêcheurs à l'eau et aux milieux aquatiques**
- Bilan déclaration des captures sur CESMIA
- Projet d'activités et de budget
- Questions diverses

Approbation du Procès Verbal de l'Assemblée Générale de 2023

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE AGREEE DE PECHEURS AMATEURS AUX ENGINS ET AUX FILETS SUR LES EAUX DU DOMAINE PUBLIC DU LOIRET

ASSEMBLEES GENERALES DU 18/11/2023

SALLE DES FÊTES DE BOU

ACCUEIL des participants

Le Président accueille les participants et donne la liste des absents excusés :

Membres adhérents en 2023 présents :

Messieurs FABRE (E20), PEYNOT (E20), GUERIN Gilbert (F1), BRONDEAU (F2), COUTANT (F7), VIROULEAU (F10), CATHELINEAU (F10), GAUTIER (F10), PEIGNE (F10), PUJOL (F11), POIGNARD (F11), GUERIN Philippe (F13), DENIS (F13), VINCENT (F13), CREUSILLET (F13), VINCENT (F14), GIRAULT (F15), TARDITS (F17), MARTIN (G2), GAUTHIER Thierry (G4), BOSTYN (G5),

Membres excusés

Messieurs TINSEAU (Président FD 45, invité), GABRIS (Pêcheur professionnel invité), COLIN (E18), PRADIER (F1)BURNEAU (F7), GUILLEMARD (F7), LAMOTTE (F9), GOGET (F13), MENIGOT (F17), MEUNIER (G3), GAUTHIER Sylvain (G4), GARREAU, CADOUX (G5)

Assistent

Messieurs BOUQUET (E20), GUYOT (Pêcheur professionnel Invité), DENIS (F14), LOBBEDEY (G2), FARNEAULT (futur pêcheur G5), LINGE

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE – 14 h 45

Le Président rappelle les motifs qui ont conduit à réunir une Assemblée Générale Extraordinaire modificative des statuts. Cette AGE doit se tenir avant le 2 juin 2024 :

Selon l'ordre du jour suivant :

- Présentation des modifications statutaires – Articles 12 (modifié) 14 bis (nouveau)
- Adoption des statuts modifiés de l'ADAPAEF conformément à l'arrêté du 16 janvier 2013 modifié par arrêté du 2 juin 2023

Après avoir expliqué les modifications et avoir répondu aux questions de l'Assemblée, les nouveaux statuts ont été adoptés à l'unanimité. Le Président remercie les adhérents pour leur confiance et transmettra les documents à la Fédération Départementale de la Pêche du 45 (PV e l'AGE, nouveaux statuts)

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE – 15 h 00

Le président ouvre la séance en présentant notre invitée, à savoir madame Caroline PENIL chargée de mission à l'O.F.B pour le développement de l'outil **CESMIA, pour la pêche aux engins et aux filets en eau douce,** outil du suivi national de la pêche aux engins par des déclarations de captures par voie informatique. En effet depuis de nombreuses années, les déclarations se font sur papier et il s'avère que les retours sont peu importants

Rapport moral

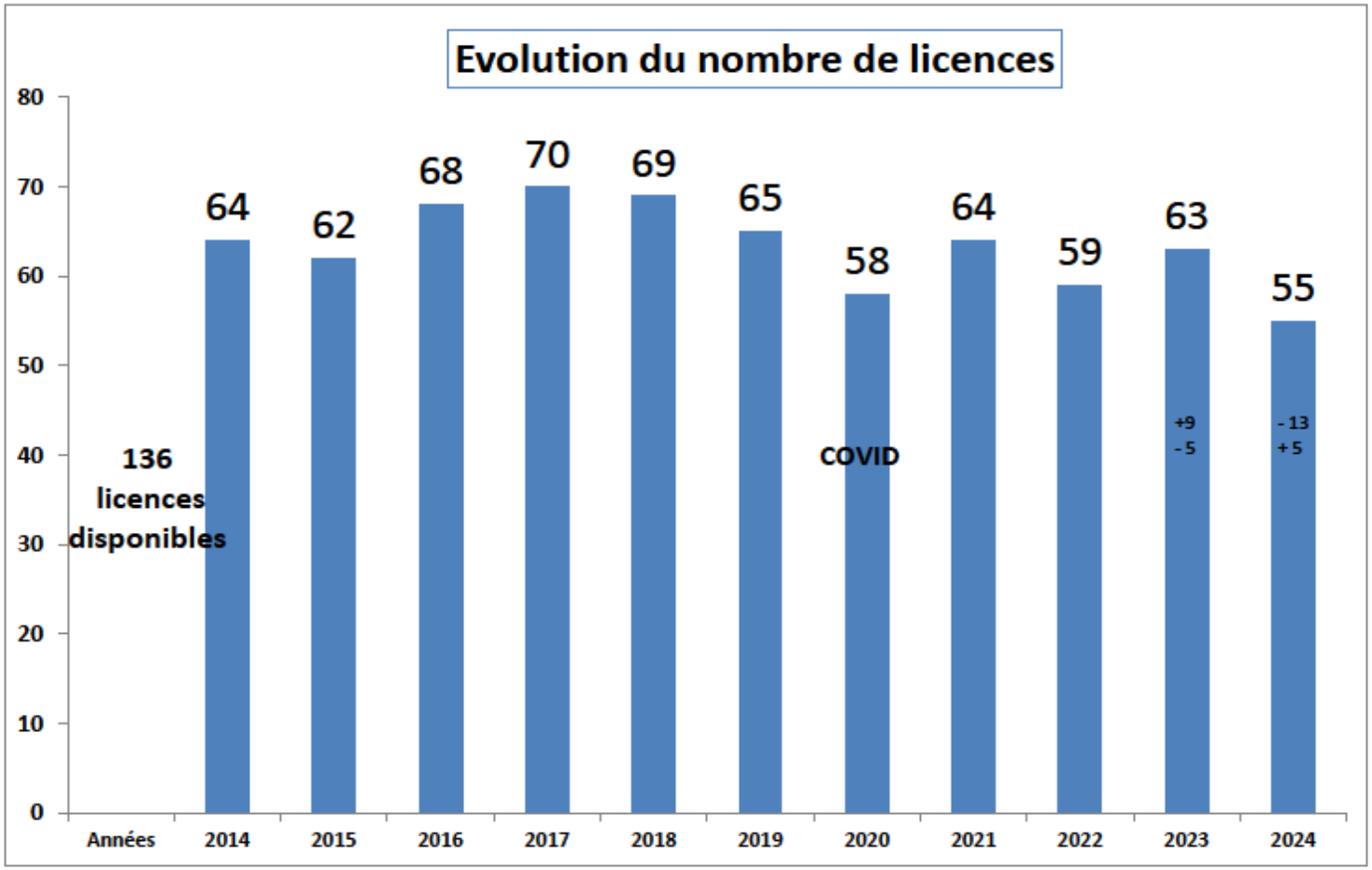

Rapport moral (Suite)

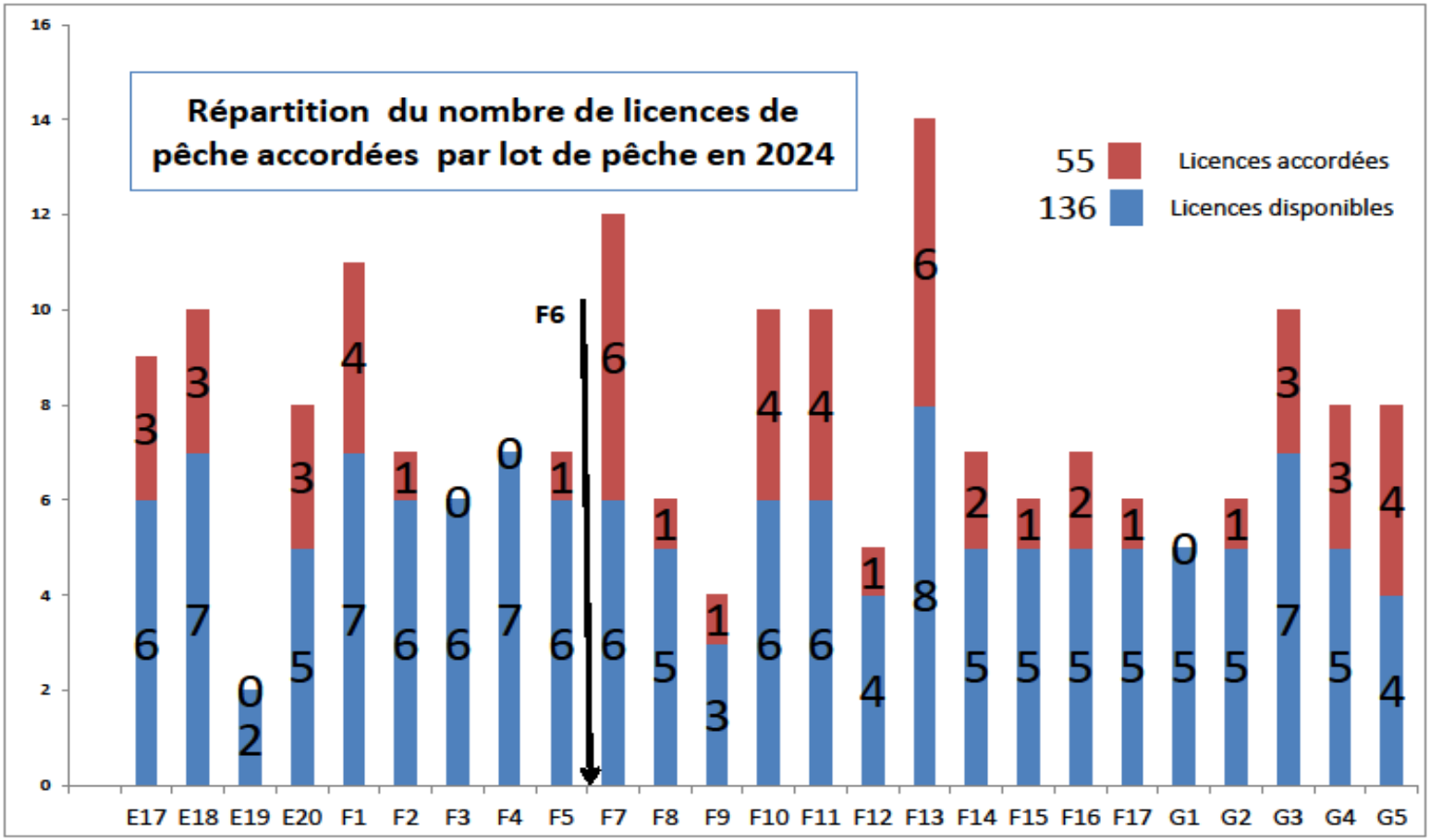

Rapport moral (Suite)

Rappel de la procédure d'obtention d'une licence

- Les licences 2025 seront obtenues selon la procédure décrite dans le courrier de la DDT/SEEF 2025 en remplissant si besoin la demande d'autorisation pour la pêche de l'anguille en eau douce

ETAPE 1

- Vous faites votre demande auprès du service de la DDT/SEEF en cochant si c'est une nouvelle demande ou bien un renouvellement ainsi que le lot de pêche concerné
- Vous pouvez aussi indiquer le nom d'une personne qui pourra vous aider à manœuvrer les engins 5 fois dans l'année
- La photocopie de la carte d'identité et une photo ne sont à fournir que pour une nouvelle demande
- Date limite d'envoi **: le 15 décembre 2024**

Rapport moral (Suite)

PRÉFÈTE
DU LOIRET
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires

Service eau, environnement et forêt

Affaire suivie par : Carine GIRARD
TÉLÉPHONE : 02 38 52 48 91
COURRIEL : carine.girard@loiret.gouv.fr

Demande de location du droit de pêche amateurs aux engins et aux filets sur le Domaine Public Fluvial

Année : 2025

☐ **RENOUVELLEMENT** ☐ **NOUVELLE DEMANDE**

DEMANDEUR

Nom Prénom :

Adresse :

Code postal – Ville :

Courriel :

Téléphone :

Demande l'attribution d'une licence de pêche amateur aux engins et aux filets sur le lot :

☐ E17	☐ F1	☐ F7	☐ F12	☐ F17	☐ G1
☐ E18	☐ F2	☐ F8	☐ F13		☐ G2
☐ E19	☐ F3	☐ F9	☐ F14		☐ G3
☐ E20	☐ F4	☐ F10	☐ F15		☐ G4
	☐ F5	☐ F11	☐ F16		☐ G5

Identité d'une personne autorisée à vous accompagner pour manœuvrer les engins à raison de 5 fois par an au maximum : Prénom : ..... **Nom :** .....

ATTENTION, PECHE DE l'ANGUILLE JAUNE :
COMPLETER LE FORMULAIRE DE DEMANDE SPECIFIQUE JOINT

A , le

Signature

Demande à faire parvenir à la DDT du Loiret à l'adresse ci-dessous avant le 15 décembre.

➲ 181, rue de Bourgogne 45042 ORLEANS CEDEX ✆ Standard : 02.38.91.45.45

➲ Bureaux situés 131, rue du faubourg Bannier 45000 ORLEANS

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère chargé de la pêche en eau douce

Demande d'autorisation de pêche de l'anguille en eau douce
(pêcheurs professionnels et amateurs aux engins et aux filets)

cerfa
N° 14346*01

Articles R.436-65-3 à R.436-65-5 du code de l'environnement
Arrêté du 4 octobre 2010 relatif à la mise en place d'autorisations de pêche de l'anguille en eau douce

Cadre réservé à l'administration

Date de réception	N° d'enregistrement	N° d'autorisation

1 – Eléments concernant le demandeur

Je soussigné, nom et prénom :
Né le : |__|__|_|__|_|__|__|__|__|
Identifiant SNPE [1] / SNPL [2] : ..... Statut : Pêcheur professionnel ☐ Pêcheur de loisir ☐
Adhérent de l'association de pêche : .....
Association Agréée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques (AAPPMA) ☐
Association Agréée de Pêcheurs Professionnels en Eau Douce (AAPPED) ☐
N° MSA si pêcheur professionnel : .....
Adresse postale : Numéro : ..... Extension : .....
Nom de la voie : .....
Code postal |__|__|__|__|__| Localité : ..... Pays : .....
Tél : |_____| Fax : |_____|
Courriel : ..... @ .....
Cocher la case correspondante :
Pêcheur professionnel ☐
Pêcheur de loisir utilisant des engins en application du R.436-23 du code de l'environnement ☐,
ai l'honneur de solliciter, de Monsieur le Préfet, l'octroi d'une autorisation de pêche de l'anguille.
Cette autorisation est demandée pour :
- **l'année civile** |__2025__| (anguille jaune),
- **la saison de pêche** |__~~__/__~~__| (anguilles de moins de 12 cm ou anguille argentée).

2 – La présente demande concerne les lots, stades de l'anguille et engins désignés ci-après

LOT(S) ou secteurs géographiques : .....

Stade de l'anguille ciblé *(cocher la ou les cases correspondantes)* **:**
Anguille jaune ☐ Anguille argentée (si pêcheur professionnel) ☐
Anguille de moins de 12 cm (si pêcheur professionnel) ☐

Engins utilisés (Types, nombre et dimensions) : .....

Cocher la case correspondante : **Renouvellement d'autorisation** ☐ **1ère demande** ☐

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques

[1] SNPE : Suivi National de la Pêche aux Engins
[2] SNPL : Suivi National de la Pêche à la Ligne

1/2

Rapport moral (Suite)

ETAPE 2 (Si la réponse est positive)

- Vous avez un mois pour prendre votre licence auprès de l'A.D.A.P.A.E.F 45 et de la Fédération de pêche du 45 qui l'éditera à partir d'Internet
  - Le Bon pour accord de la DDT
  - Remplir le dossier fourni par la DDT
  - Joindre deux chèques : un chèque pour les adhésions fédération de pêche et pêcheur aux engins et un chèque pour la DDT (Trésor public) voir tarifs
  - Enveloppe timbrée nécessaire à votre nom afin de revoir votre carte et le guide de pêche.

- Avant de lancer vos engins dans l'eau, vérifiez ce à quoi vous avez droit en consultant :
  - Le site www.federationpeche.fr/45 puis cliquer fédération puis sur ADAPAEF
  - Le site de la préfecture https://www.loiret.gouv.fr/, puis tapez dans le moteur de recherche « **Licences de pêcheurs amateurs** »
  - Le site de la Fédération nationale des ADAPAEF : https://www.federation-nationale-adapaef.fr/

Rapport moral (Suite)

Quelques rappels bien utiles

Toute l'année :

- Lignes de fond avec hameçons >1/0 maximum 18
- Nasses à friture, à lamproies, à écrevisse ; maximum de 6
- Remise à l'eau des captures non autorisées
- Esches selon les ouvertures

Pendant l'ouverture aux carnassiers :

- Nasses ou ancraux (mailles >27, tous matériaux mais sans ailes) maximum 3
- Epervier (maille >10)
- Carrelet (2 m de côté maximum)
- Lignes classiques

Pendant l'ouverture aux anguilles jaunes :

- Nasses anguillères (maximum 3)
- Lignes de fond (maximum 18 hameçons de toutes tailles)

Rapport d'activités

Participation de notre association

Fête du port de
Bouteille (Guilly)
2 juin 2024
Stand et animation

Journée convivialité
22 juin 2024
Bouteille (Guilly)
Annulée à cause d'un niveau de Loire trop élevé

Rapport d'activités

Participation de notre association

Fête de la Sange
Sully sur Loire
5 au 9 septembre 2024
10 bénévoles sur le stand
Préparation Animation
Rangement

8 contacts pris
avec des gens
très intéressés

Rapport d'activités (Suite)

Fédération pêche du 45
A.G Châteauneuf sur Loire
5 C.A à Orléans
A.G des présidents Orléans

LOGRAMI
A.G et C.A
à Orléans

F.N.P.F
Congrès national
Paris
Juin 2024
+ commissions spécialisées

F.N.A.D.A.P.A.E.F
Congrès national
Saint Gildas 56)
avril 2024
Réunions de bureau

Représentation de l'association

Vie statutaire
C.A ADAPAEF45
7 mai et 8 octobre 2024
À Orléans

Opération « Loire propre »

D.D.T
Commission technique
Comité de suivi du grand cormoran

Communication

Bulletin de l'A.D.A.P.A.E.F

Association Départementale Agréée des Pêcheurs Amateurs aux Engins et aux Filets

Au fil de l'eau

n°21 Mai 2024

Des dates à ne pas manquer !

Dimanche 2 juin 2024
Animation
Fête du port de Bouteille

Nous assurerons une animation en bord de Loire de 10 h 00 à 18 h 00 à la fois sur un stand mais aussi en Loire avec des utilisations de nos engins de pêche.

Venez avec des amis et transmettez l'information

Journée d'échange de pratiques (formation , informations, convivialité)

Samedi 22 juin 2024
A Bouteille (Guilly)

Inscrivez cette date dans votre agenda et venez rencontrer d'autres pêcheurs aux engins.. Ce moment s'adresse aussi bien aux pêcheurs confirmés qu'aux débutants voire aux futurs pêcheurs.
Des temps d'échanges, de pratique en Loire et de convivialité autour d'un repas sont prévus (apportez un plat salé ou sucré et une boisson à partager)

Fête de la Sange
Du 6 au 8 septembre 2024
Parc du château de Sully/Loire

L'A.D.A.P.A.E.F sera présente sur son stand au cœur du village pêche. Nos bénévoles y accueilleront le public pour l'informer sur la pêche aux engins en Loire

Assemblée Générale Ordinaire à Bou (Salle des fêtes)
Le samedi 23 Novembre 2024 à 15 heures

CESMIA
En ouvrant le QR Code ci-dessous, vous découvrirez le mode d'emploi pour installer et utiliser CESMIA

VIGICRUES
https://www.vigicrues.gouv.fr

Le site vigicrues est un site gouvernemental qui informe la population sur les risques de crues des principaux cours d'eau en France

Pour nous pêcheurs , cela nous indique des hauteurs d'eau et des débits de la Loire avec des prévisions à 3 jours

Ce QRCode vous permet d'ouvrir la page consacrée à la Loire moyenne dans notre département et de consulter les informations de plusieurs stations

!CESMIA or not CESMIA telle est la question ?

L'Office Français de la Biodiversité (OFB) a mis en place Cesmia qui est l'outil créé spécialement pour vous permettre de déclarer vos captures via internet depuis un ordinateur, une tablette ou un smartphone.

Cet outil s'adresse autant aux pêcheurs professionnels qu'amateurs. Il permet très rapidement d'effectuer sa déclaration afin de permettre à l'IPFB de suivre l'évolution de la pêche des espèces autorisées.

Cette année, vous aurez toujours la possibilité d'utiliser les feuilles de déclarations à renvoyer avec les enveloppes T ou bien d'utiliser CESMIA

Ce qui est sûr dans l'avenir est que l'absence de déclarations entrainera un non renouvellement des licences de pêche

Pour utiliser CESMIA il faut entrer sur le site dédié « cesmia.fr », puis créer un compte et définir un mot de passe. Ensuite remplir la page consacrée aux captures. Après quelques soucis de démarrage, cela fonctionne plutôt bien. Nous ferons une démonstration à l'A.G de novembre.

Un service d'assistance est à votre écoute pour vous aider

assistance.cesmia@ofb.gouv.fr

OFB OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ

Directeur de la Publication : Gilbert Guérin Président de l'ADAPAEF 46 - gueringin@wanadoo.fr

Bulletin de l'A.D.A.P.A.E.F

Association Départementale Agréée des Pêcheurs Amateurs aux Engins et aux Filets

Au fil de l'eau

n°22 Août 2024

!La régulation du grand cormoran ... c'est à nouveau possible !

En autorisant la reprise de la régulation du grand cormoran en eaux libres, le Conseil d'Etat donne raison à la Fédération Nationale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (FNPF) et permet une avancée historique pour la protection des peuplements piscicoles.

C'est un combat de longue haleine qui vient de prendre fin pour la Fédération Nationale pour le Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (FNPF), la fédération de pêche de l'Ain, les AAPPMA du Doubs et l'association ANPERTOS.

En effet, le Conseil d'Etat a rendu ce lundi 8 juillet 2024 une décision historique en autorisant à nouveau la régulation du grand cormoran en eaux libres.

Un nouvel arrêté ministériel définissant des quotas doit ainsi être pris sous 4 mois par le ministère compétent, en espérant que le contexte politique actuel ne freine pas les procédures ainsi engagées.

Si tout se passe sans encombre, des arrêtés préfectoraux pourront alors être pris, département par département.

Nos prochains rendez-vous !

Fête de la Sange
Du 6 au 8 septembre 2024
Parc du château de Sully/Loire

. L'A.D.A.P.A.E.F 45 sera présente sur son stand au cœur du village pêche. Venez nous retrouver durant ces trois journées et partager avec nous notre passion de la pêche amateur aux engins.. Cette année le Portugal sera à l'honneur

Assemblée Générale Ordinaire
Samedi 23 novembre 2024
Salle des fêtes de Bou à 15 h

L'A.D.A.P.A.E.F 45 tiendra son Assemblée Générale Ordinaire, au cours de laquelle les différents rapports seront présentés et soumis au vote des adhérents..

- Rapport moral
- Rapport d'Activités
- Rapport financier
- Budget prévisionnel
- Projets

Un moment important de démocratie associative avec échanges ,discussions et votes.

A l'issue de nos travaux, nous partagerons le verre de l'amitié en fêtant l'arrivée du Beaujolais nouveau.

Création d'une réserve naturelle nationale
Le 9 septembre 2024
D.D.T—Orléans

Une réunion importante se tiendra dans les locaux de la D.D.T et aura pour sujet la présentation du projet de création d'une réserve naturelle nationale sur les sites des Varinnes, des friches des Paternes, des méandres du Guilly et de l'île des Mayses.

- Périmètre de la réserve
- Modalités de définition du règlement de la réserve
- Constitution d'un Comité Consultatif de la réserve

L'A.D.A.P.A.E.F sera représentée lors de cette réunion car les lots de pêche existent sur le territoire de cette future Réserve nationale. Il faut rester vigilant et défendre notre mode de pêche si ce dernier était remis en cause.

Cette publication est aussi la vôtre, nous attendons vos propositions d'articles et les photos de vos pêches

Fin 2023, la FNPF a mené, en collaboration avec Harris Interactive, une grande enquête pour évaluer le rapport des Français et des pêcheurs à l'eau et aux milieux aquatiques.

Les principaux enseignements révèlent que les cours d'eau et leur biodiversité représentent un enjeu sociétal prégnant pour les Français qui y sont particulièrement attachés.

C'est un nouvel argument de poids dans le combat que mène le réseau associatif de pêche autour du partage de la ressource en Eau.

Ce QRCode vous permet d'ouvrir la page consacrée aux résultats de l'enquête intitlée par la FNPF consacrée à la pêche et les français

Directeur de la Publication : Gilbert Guérin Président de l'ADAPAEF 46 - gueringin@wanadoo.fr

Assemblée Générale Ordinaire A.D.A.P.A.E.F 45 – samedi 23 novembre 2024 - Bou

Rapport Financier (Nombre d'adhérents : 55)

SITUATION COMPTABLE 30/09/2024			
		crédits	débits
solde CE au 01/01/24 relevé CE N° 18	**2257,55**		
cartes		5238,20	
virements fédération		1489,80	
virements fédération régul 2023		25,00	
prélèvements fédération			5348,00
Dépenses 2024 au 30/09/2024			207,90
nouveau solde 30/09/24	**3454,65**		

relevé de C/ CE N° 26 au 30/09/2024	**3454,65**		
remise ch fédé 45		102,80	
Frais réunion (CA + AG) estimés			236,70
vente nasses		40,00	
Fournitures			192,87
frais CE			3,20
ch FNADAPAEF			595,00

SITUATION COMPTABLE 30/10/2024	**2569,68**

débits attendus

prélèvt Fédé			76,80
frais CE			9,60
Ag L-B			27,50
frais AG			180,00
mairie Bou			50,00

Solde previsionnel	**2225,78**

Livret A	5214,75
intérêts escomptés	182,51
	5397,26

Rapport Financier (Bilan)

Feuille1

ADAPAEF 45 — **Nombre adhérent : 55**

N°	Recettes (produits)	Montant		Dépenses (charges)	Montant
Bque Postale pour mémoire	*BE CCP*	*86,89*		*Frais compte BP*	*29,65*
	livret A 2023	*3,00*		*Virement sur CE*	*3675,00*
	Virement Livret A	*3595,49*		*Clôture BP annulation par Bque Postale*	*-19,37*
		3685,38			*3685,28*
	Pêcheurs amateurs remise 1 : 53 pêcheurs	***4868,20***		prélèvement fédération 04 04 2022	***5041,20***
	Remise 2 : 9 pêcheurs	***662,80***		prélèvement fédération 20 06 2022	***662,80***
	Remise 3 : 1 pêcheur	***96,80***		prélèvement fédération 13/12/23	***96,80***
	Remise 4 : 1 pêcheur	***96,80***			
	Vignettes EHGO 7 vignettes encaissées			Reversement à la FNPF EHGO 7 vignettes	
	Cotisation fédé nationale			Cotisation fédé nationale (60 pêcheurs réglés)	**600,00**
	Chèque rejeté	-96,80			
	Ecart prélèvement fédé 04/04/2023	***173,00***			
	virt Fédé 45 cartes	**200,00**			
	Cotisation ADAPAEF			Frais de réunion	**281,00**
	Régularisation)			Frais AG	**163,37**
	Cotisation ADAPAEF - 18 ans (3 €)			Frais de secrétariat, correspondance	
	Vignette EHGO			Frais de tenue de compte	**36,00**
	virement Fédération	***1350,00***		Achat matériel	**155,08**
	virements BP sur Ce	***5175,00***		souscription livret A	**5100,00**
	Frais engagés non remboursés	**1838,00**		Frais engagés non remboursés	**1838,00**
	Produits financiers Livret A estimés)			Don école de Bou	**50,00**
				Cotisation Loire Bretagne (2 années)	**59,00**
	TOTAL RECETTES CE	**14363,80**		**TOTAL DEPENSES CE**	**14083,25**
	solde CCP 31/12/2022	**0,00**			
	report CE au 01/01/2023	**1977,00**			
	Résultat de l'exercice C/CE 2023	**280,55**			
	relevé CE 31/12/2023	**2257,55**			
	pour mémoire				
	Complément cotisation FN ADAPAEF + 3				*30,00*

ADAPAEF 45

Rapport Financier (Bilan)

Feuille1

DISPONIBLE AU 31 décembre 2023

BILAN AU 31.12.2023			**Justificatif de l'excédent 2023**	
Compte CE au 01/01/2023	**1977,00**		**Relevé CCP**	**0,00**
Recettes 2023	**14363,80**		**Relevé CAISSE EPARGNE**	**2257,55**
TOTAL	**16340,80**			
Dépenses 2023	**14083,25**			
EXCEDENT 2023	**2257,55**		**TOTAL**	**2257,55**
Livret A CE	**5100,00**		***Livret A CE***	***5100,00***
intérêts sur livret A	**114,75**		**intérêts livret A**	**114,75**
	7472,30			**7472,30**

BILAN définitif 2023

Au 31/12/2023 l'ADAPAEF 45 dispose d'une réserve de 7472,30€ (7159,28€ fin 2022 et 6933,82 fin 2021)

Le résultat de l'année est de + 280,55 € desquels il faut retirer le chèque en instance d'encaissement le complément de cotisation à la FN ADAPAEF (ch 00069 30,00€ débité le 25/01/2024)

La réserve de l'association permet de couvrir pendant plusieurs années le budget de fonctionnement,

L'état des finances permet donc d'envisager des investissements en matériel pour la promotion de l'association et l'achat de matériels de pêche pour des démonstrations sans avoir à augmenter la cotisation de 15 €/an

Prix des cartes de pêche 2025

Pêcheur Amateur aux Engins et aux Filets

	CPMA RMA (FNPF)	Cotisation fédérale (FD45)	ADAPAEF 45	FNADAPAEF	TOTAL	Licence DDT Trésor public	TOTAL
Carte PAEF Majeur	41,20 €	36,60 €	15,00 €	11,00 €	**103,80 €**	30,59 €	**134,39 €**
Carte PAEF Mineur	6,20 €	13,00 €	1,00 €	1,00 €	**21,20 €**	30,59 €	**51,79 €**
Evolution 2024 MAJ	1,00 €	- €	- €	- €	1,00 €	0,74 €	1,74 €
Evolution 2024 MIN	1,00 €	- €	- €	- €	1,00 €	0,74 €	1,74 €

Carte personne majeur : Réciprocité dans le Loiret + une ligne sur domaine public français
Carte interféférale majeur : Réciprocité dans 86 départements français

	CPMA RMA (FNFF)	Cotisation fédérale (FD45)	AAPPMA	Timbre interfédéral	TOTAL
Carte Majeur	41,20 €	36,60 €	8,20 €		**86,00 €**
Carte Interfédérale	41,20 €	36,60 €	8,20 €	26,00 €	**112,00 €**
Evolution 2024 MAJ	1,00 €	- €	- €	1,00 €	2,00 €

PAEF + Interfédéral (Un PAEF demande un timbre interfédéral)
Il paye une 1ère carte 134,39 € puis une seconde carte 112,00 € - 41,20 € -36,60€ = 34,20 €
Soit **134,39 €** + **34,20 €** = **168,59 €**

Un interfédéral + PAEF (Un titulaire d'une carte interfédérale demande une carte PAEF
Il paye une première carte 112,00 € puis une seconde carte 15,00 € + 11,00 €+ 30,59 € = 56,59 €
Soit : **112,00 €** + **56,59 €** = **168,59 €**

Intervention

Le thème abordé pendant l'Assemblée Générale, concernera :

Retour de l'enquête nationale, menée fin par la FNPF, en collaboration avec Harris Interactive, pour évaluer le rapport des Français et des pêcheurs à l'eau et aux milieux aquatiques.

Par **Gilbert GUERIN**
Président de l'A.D.A.P.A.E.F 45
Administrateur de la Fédération Départementale de la Pêche du Loiret

LA PÊCHE

Un loisir passion, en lien direct avec l'environnement

86%

des Français ont **une bonne ou une très bonne image de la pêche de loisir***

*parmi les Français souhaitant s'exprimer

Un regard des Français très positif sur les pêcheurs qu'ils décrivent comme :

- **Passionnés** 87%
- **Connaisseurs** des cours d'eau et des poissons **80%**
- **Écocitoyens** 72%
- **Pédagogues** Ouverts au partage de leurs connaissances sur la biodiversité **72%**

Des pêcheurs sentinelles des rivières, comme l'approuvent les 2/3 des Français

Véritables gardiens des milieux aquatiques, les pêcheurs observent au quotidien leur environnement de pêche et détectent changements et anomalies. Le réseau de surveillance est composé de salariés et bénévoles des structures associatives mais aussi de manière plus globale par les pêcheurs eux-mêmes – ces derniers étant souvent les premiers à constater les sinistres qui dégradent voire détruisent les cours d'eau et les poissons.

2e fédération associative de France

2 milliards d'euros
Poids économique de la pêche en France

1000 salariés

40 000 bénévoles

3 500 associations agréées de pêche

94 fédérations départementales de pêche

12 associations régionales

6 unions de bassin

8 associations migrateurs

1 fondation

1 syndicat national

Nombre de pêcheurs en 2023

1 459 467 pêcheurs

dont

27% de moins de 18 ans

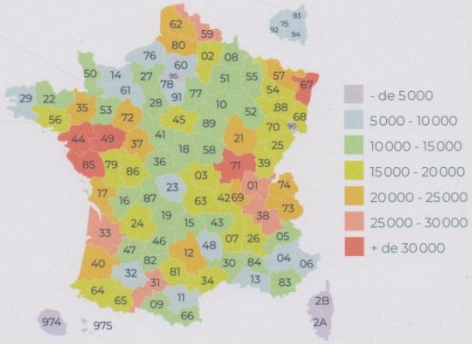

FÉDÉRATION NATIONALE PÊCHE

Fédération Nationale de la Pêche en France et de la protection du milieu aquatique

Association agréée de protection de l'environnement par arrêté ministériel du 7 février 2013

Avec le soutien de : OFB

108-110, rue Saint-Maur - 75011 Paris
Tél. : 01 48 24 96 00
contact@federationpeche.fr
www.federationpeche.fr

facebook.com/federationnationalepeche
twitter.com/LaFNPF
instagram.com/federation_nationale_peche

PROJET D'ACTIVITES 2025

Reconduction des actions

•Participation aux réunions statutaires, de la Fédération de pêche du 45, de la F.N A.D.A.P.A.E.F, du LOGRAMI et des réunions administratives avec la DDT
•Participation aux travaux de création de la Réserve Naturelle Nationale
•Opération Loire propre Mars 2025
•Fête du port de Guilly 1er juin 2025 (journée nationale de la pêche)
•La Fête de la Sange en septembre 2025
•A la journée d'échange de pratiques et de convivialité 21 juin 2025
•Au Fil de l'eau n°23 et n°24 un numéro consacré à la réglementation - un numéro consacré aux recettes de cuisine expérimentées par nos pêcheurs)

A conduire en 2025

▪Poursuivre le guide des pratiques
▪Travailler sur le concept de Patrimoine Culturel Immatériel
▪Poursuivre les rencontres avec les médias locaux pour mieux faire connaître nos activités et nos actions (Canton infos, France Bleu « Reflets de Loire », Presse locale, …)

PROJET Réserve Naturelle Nationale

PRÉFÈTE DU LOIRET

PRÉFÈTE DE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

RNN Gully

Périmètre prévisionnel : 980 ha

Dont :

- 530 ha de Domaine Public Fluvial (DPF)

- 150 ha déclarés à la PAC (50 ha de grande culture et 100 ha de prairies et jachères)

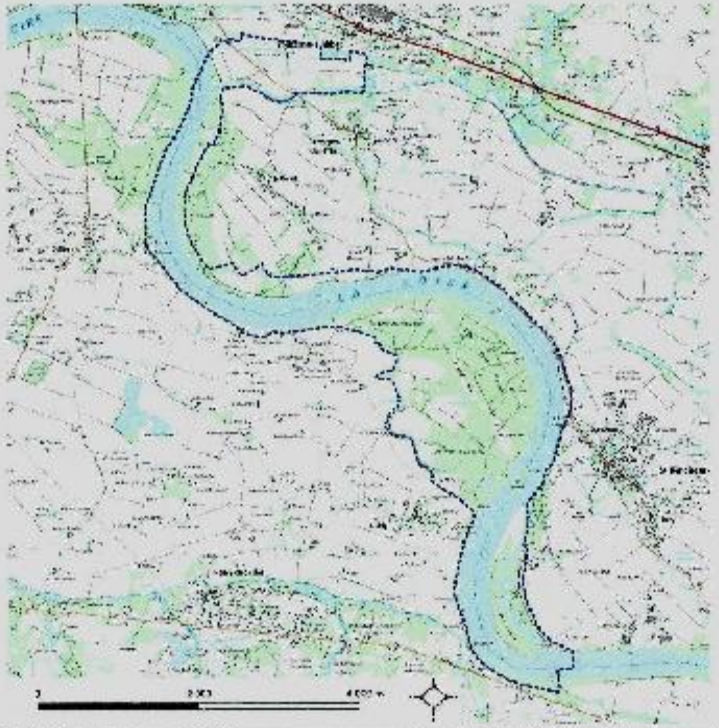

Direction départementale des territoires 13 09/09/2024

PROJET Réserve Naturelle Nationale

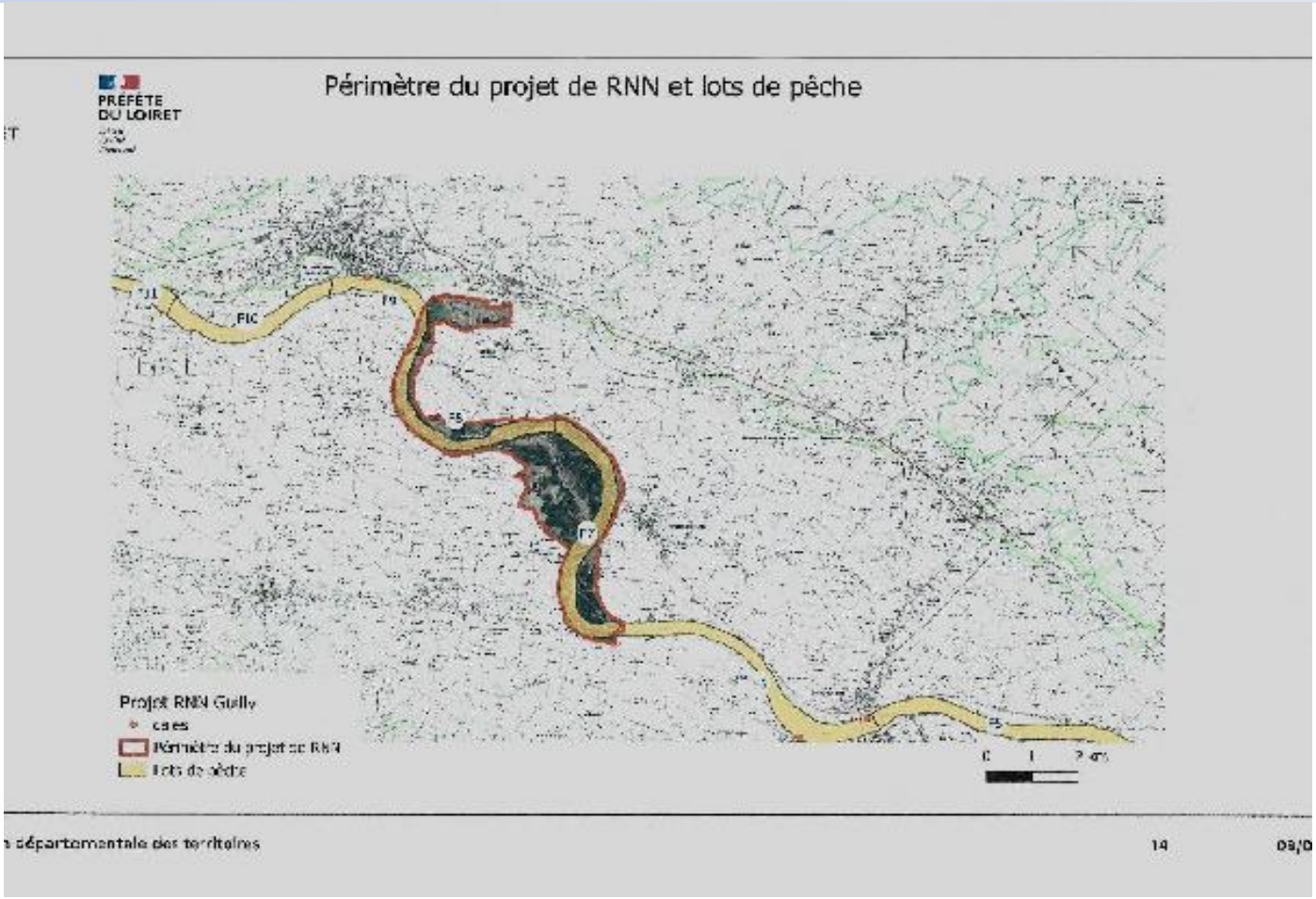

Assemblée Générale Ordinaire A.D.A.P.A.E.F 45 – samedi 22 novembre 2025 - Bou

Budget prévisionnel(Base : 55 pêcheurs)

BUDGET PREVISIONNEL 2025(hypothèse 55 pêcheurs) MAJ 20 11 2024

									DDT Trésor Public	
Majeur	51	103,80	*41,20*	*36,60*	*15,00*	*11,00*		103,8	30,59	134,39
Mineur	1	21,20	*6,20*	*13,00*	*1,00*	*1,00*		21,2	30,59	51,79
PAEF seul	2	26,00			*15,00*	*11,00*				
	1	26,00			*15,00*	*11,00*				

RECETTES

Pour mémoire ventilation

	remises chèques	*dont CPMA RMA*	*dont Fédération 45*	*dont ADAPAEF 45*	*dont FNADAPAEF*		Reversement FP 45
cartes Majeur	5293,80	*2101,20*	*1866,60*	*765,00*	*561,00*		
cartes Mineur	21,20	*6,20*	*13,00*	*1,00*	*1,00*		
cartes PAEF	52,00			*30,00*	*22,00*		
Divers	26,00			*15,00*	*11,00*		
reversement FD 45							1489,80
régul féd 2023	25,00						
ventes						150,00	
	5418,00	*2107,40*	*1879,60*	*811,00*	*595,00*	**150,00**	**1489,80**

DEPENSES

Frais banque	frais réunion + AG	achats	Prélèvement Fédération	FN ADAPAEF + LB (2023 & 2024)	dépenses imprévues
			5424,80		
				595,00	
				60,00	
	450,00				
37,20					
		250,00			
					240,80
37,20	**450,00**	**250,00**	**5424,80**	**655,00**	**240,80**

TOTAL **7057,80** **7057,80**

Questions soulevées lors de la commission technique avec la D.D.T

C. Questions soulevées par les pêcheurs amateurs aux engins

En amont du comité technique des questions avaient été soulevées par M. Guérin par mail:

1) projet de Réserve Naturelle de Guilly: conséquences sur l'accessibilité des lots de pêche et la pratique de la PAEF ?

Mme Le Her confirme le projet de création d'une réserve naturelle nationale sur le secteur de Guilly.
L'objectif est de valoriser la richesse de cette zone en termes de biodiversité. La création de cette réserve naturelle sera actée par un décret et encadrée par un règlement.
A ce stade, ces éléments ne sont pas encore définis. Toutefois, il n'y a pas de volonté de contraindre l'accessibilité des pêcheurs, dans la mesure où les usages actuels semblent compatibles avec l'expression de la biodiversité. La rédaction du décret se fera en concertation avec les usagers de la réserve et notamment les pêcheurs.

2) lot F6: ce lot pourrait-il faire l'objet de transferts de licences disponibles (F2,F3,F4,F5)?

La DDT ne voit pas d'inconvénients à transférer des licences et ouvrir le lot F6 aux pêcheurs amateurs aux engins, mais questionne le comité sur la raison pour laquelle ce lot n'a jamais été mis en location à cette catégorie de pêcheurs.
M. Gabris explique que ce lot est difficilement accessible, ce qui pourrait expliquer qu'il ne figure pas dans les lots ouverts à la pêche amateurs aux engins et aux filets.

→ La demande devra être formulée pour le prochain renouvellement des baux fin 2027.

Questions diverses

Merci de votre
participation …